

Bruxelles, le 19 octobre 2018
(OR. en)

13058/18

Dossier interinstitutionnel:
2018/0066(COD)

CODEC 1649
CODIF 26
VISA 267

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Projet de règlement du Parlement européen et du Conseil fixant la liste des pays tiers dont les ressortissants sont soumis à l'obligation de visa pour franchir les frontières extérieures des États membres et la liste de ceux dont les ressortissants sont exemptés de cette obligation (codification) (première lecture) - Adoption de l'acte législatif

1. Le 14 mars 2018, la Commission a transmis au Conseil sa proposition¹, fondée sur l'article 77, paragraphe 2, point a), du TFUE.
2. Le 2 octobre 2018, le Parlement européen a arrêté sa position en première lecture sur la proposition de la Commission. Le résultat du vote du Parlement européen reflète l'accord de compromis intervenu entre les institutions et devrait donc pouvoir être accepté par le Conseil².

¹ 7212/18.
² 12688/18.

3. En conséquence, le Comité des représentants permanents est invité à confirmer son accord et à suggérer au Conseil d'approuver, en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, la position du Parlement européen, qui figure dans le document PE-CONS 50/18.

Si le Conseil approuve la position du Parlement européen, l'acte législatif sera adopté.

Après avoir été signé par le président du Parlement européen et le président du Conseil, l'acte législatif sera publié au Journal officiel de l'Union européenne.
